

### Transport automobile

## Comme promis, le gouvernement a augmenté le prix du gasoil à 625 francs Cfa

Pour faire face à l'impact de cette augmentation, le gouvernement a renforcé les mesures d'accompagnement dont les populations attendent la concrétisation.


 (P.3)

### Ministère de l'économie forestière

## Conflit hommes-éléphants: enfin l'indemnisation des victimes?



Prévenir  
le conflit  
hommes-élé-  
phants,  
dans la pré-  
servation  
de l'espèce  
animale

 (P.4)


### Congo

## Après Pointe-Noire, Brazzaville les pieds dans l'eau !

 (P.5)

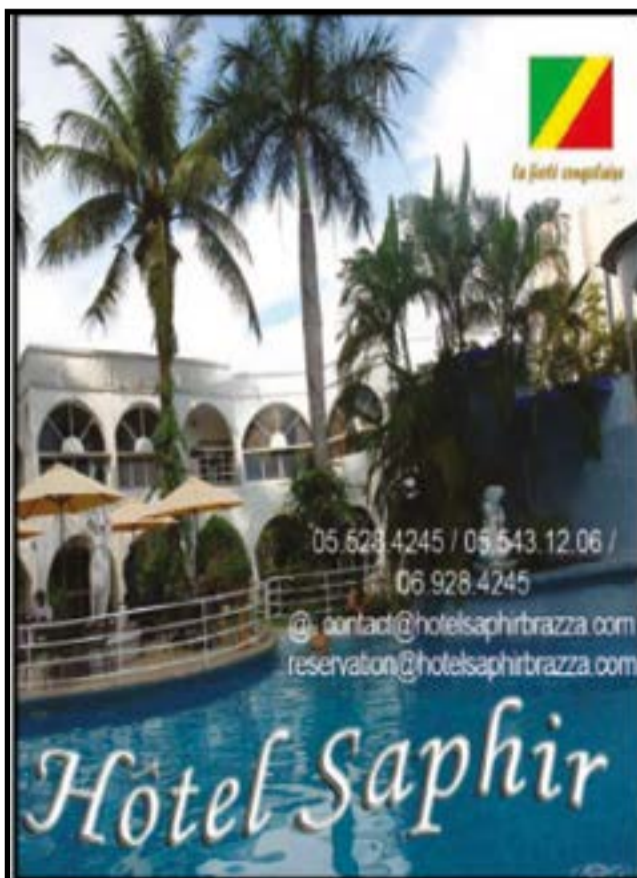
### Festival Sica (Stars de l'intégration culturelle africaine)

L'artiste congolaise du  
gospel, Maman Credo,  
a remporté le prix  
du meilleur clip

 (P.11)



**Globalité**  
NEW LOOK  
CERTIFIÉ  
ISO  
22800  
VOTRE SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ !  
20-21 / 91 410 52 84 | contact@globalite.net | www.globalite.net



**Hotel Saphir**  
05.628.4245 / 05.543.12.06 /  
06.928.4245  
@ contact@hotelsaphirbrazza.com  
reservation@hotelsaphirbrazza.com



7 JOURS DE CHAINES  
EN PLUS TOUT DE SUITE !  
La semaine  
GENEREUSE  
REABONNEZ-VOUS AVANT LA COUPURE DE VOS CHAINES ET  
PROFITEZ INSTANTANÉMENT D'UNE SEMAINE DE CHAINES EN PLUS.  
92.92  
CANAL+ CONGO  
**CANAL+**

Ministère du commerce, des approvisionnements et de la consommation

## Le Congo à la Foire commerciale intra-africaine, au Caire

Lancée en décembre 2018, au Caire, en Egypte, sous le thème évocateur de «transformer l'Afrique», la Foire commerciale intra-africaine est, cette année, à sa troisième édition qui vient de se tenir, du 9 au 15 novembre 2023, encore dans la capitale égyptienne. Elle s'impose dorénavant comme le plus grand événement africain B2b (entreprises à entreprises) et B2g (Entreprises à gouvernements), c'est-à-dire, le plus grand marché où les entreprises vendent à d'autres entreprises et à des clients institutionnels, notamment les gouvernements. Une délégation congolaise conduite par le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation, y a pris part.

Organisée par l'Afreximbank (Banque africaine d'import-export), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de la Zlecaf (Zone de libre-échange continentale africaine), la Foire commerciale intra-africaine, connue par son sigle anglais d'l.a.t.f (Inter-african trade fair), est un salon commercial, ouvert à l'international, qui fournit une plate-forme pour partager des informations sur le commerce, les investissements et le marché. Elle permet aux acheteurs et vendeurs, aux investisseurs et aux gouvernants de se rencontrer, de discuter et de conclure des accords commerciaux.

C'est une initiative qui matérialise la volonté des dirigeants africains, à travers l'Union africaine, de faire émerger le commerce intra-africain, tel que voulu à travers la création de la



Le Président égyptien Abdel Fattah al-Sissi (assis au milieu), le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou (en haut à sa droite), pendant la cérémonie d'ouverture de la foire.

Zlecaf. Par exemple, la deuxième Foire commerciale intra-africaine qui s'était tenue, du 15 au 21 novembre à Durban, en Afrique du Sud, avait enregistré 36 milliards de dollars américains de transactions commerciales. Cette année, la tendance est à la progression.

En effet, il était annoncé que la troisième édition de la Foire commerciale intra-africaine (l.a.t.f 2023) allait attirer plus de 1.600 exposants, 75 pays présentant leurs produits et services, plus de 35.000 visiteurs, acheteurs et délégués de conférence des 55 pays africains, de la diaspora et

du reste du monde et réaliser plus de 43 milliards de dollars de transactions commerciales et d'investissements. On attend de savoir ce que seront les chiffres réels de cette édition qui vient de se tenir dans la capitale égyptienne.

La troisième édition de l'l.a.t.f était initialement prévue du 21 au 27 novembre 2023, à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Mais, le gouvernement ivoirien n'était plus en mesure de l'accueillir, en raison des difficultés rencontrées dans l'importation des structures semi-permanentes dans les délais requis et remplir conditions d'accueil. Ayant déjà fait l'expérience de l'organisation de cette foire, l'Egypte a proposé de l'accueillir au dernier moment. Cette foire est aussi la preuve que la Zlecaf, ce marché commun continental, arrive à grands pas, en dépit des difficultés qui se dressent sur le chemin de sa réalisation. Les barrières douanières vont tomber ou réduites à leur plus simple expression et que les entreprises nationales vont affronter la concurrence de celles installées dans les autres pays africains.

Urbain NZABANI

## lettre de Yakamambu

Mon très cher ami Mbulunkwé, mboté!

Nos amis communs Itoua, Mboungou, Tati et Yakamambu sont heureux de constater que depuis la veille de la tenue du deuxième sommet des trois bassins forestiers tropicaux du monde, les trottoirs des avenues sont débarrassés des commerçants et autres vendeurs à l'étalage, à la sauvette ou à la criée qui les avaient envahies. Ils ont constaté que dans la plupart des avenues et rues goudronnées, les trottoirs sont, enfin, libérés, redevenant ainsi ces parties latérales, définies par le Larousse comme «celles d'une rue, surélevées par rapport à la chaussée, réservées à la circulation des piétons; la chaussée, elle, étant définie comme la partie d'une rue ou d'une route réservée à la circulation des véhicules, par opposition aux trottoirs, aux bas-côtés». Hier, les trottoirs des avenues comme l'Avenue de la Paix, l'Avenue des Trois Martyrs (Moungali, Ouenzé), l'Avenue de l'Union africaine (ex-O.u.a), l'Avenue De Brazza et l'Avenue Simon Kimbangu, (Bacongo et Makélékélé), l'Avenue Marien Nguabi (Talangaï), etc, étaient anarchiquement occupées par des commerces de toute nature. Les trottoirs de toutes ces avenues n'avaient plus de trottoirs que le nom, car ils étaient envahis par les marchands et les commerçants de tout acabit qui y installaient des étals, des étalages, des boutiques, des ngandas de fortune, etc. Les piétons à qui ces trottoirs sont réservés étaient obligés de marcher sur la chaussée goudronnée, s'exposant ainsi au risque d'accident. Les autorités municipales regardaient et étaient même complices, car dans certains cas, elles délivrent des autorisations d'occupation des trottoirs.

Ce qui ne peut être que du domaine de l'exception devenait ainsi des occupations durables. Il y a lieu de saluer l'action du gouvernement, à travers le Ministère du commerce, qui a décidé de libérer les trottoirs des grandes avenues, à Brazzaville. Quand on passe désormais sur l'Avenue de l'Union africaine, à hauteur du marché Total de Bacongo, il n'y a plus d'encombrement ni d'embouteillage comme à l'époque. La voie est libre, rendant ainsi la circulation automobile et piétonne fluide. Il n'y a plus qu'à espérer que cela dure.

En tout cas, Itoua, Mboungou, Tati et Yakamambu s'en réjouissent. Hier, ils ont dénoncé haut et fort l'invasion des trottoirs par les petits commerces. Aujourd'hui, c'est fait. Car comme l'a dit Charles Péguy, «celui qui sait la vérité et ne hurle pas la vérité, se fait complice des escrocs et des faussaires». Comprenez qui pourra. Au revoir et à bientôt!

Diag-Lemba.

## Accords de coopération agropastorale Congo-Rwanda

# Anatole Collinet Makoso rassure, Isidore Mvouba appelle à plus de communication

Lors d'une séance plénière de l'assemblée nationale consacrée aux questions orales au gouvernement avec débat, tenue le vendredi 10 novembre 2023, au Palais du parlement, à Brazzaville, répondant à une préoccupation du député Pascal Tsaty Mabilia, relative aux accords de coopération signés avec le Rwanda, le Premier ministre Anatole Collinet Makoso a rassuré les élus du peuple et au-delà l'opinion nationale sur la légalité de ces accords. Cependant, le président de l'assemblée nationale, Isidore Mvouba, a exhorté le gouvernement à plus de communication, sur ces sujets sensibles qui touchent à l'intérêt national.

Les accords de coopération agropastorale entre les gouvernements congolais et rwandais signés en avril 2022, à Oyo, dans le Département de la Cuvette, concernent la mise à disposition de terres exploitables à une société rwandaise de droit congolais, dans le District de Yamba (Département de la Bouéza). Mais, ces accords font l'objet de plusieurs interprétations et comme l'a reconnu le Premier ministre, ils «soulèvent une vive émotion au sein de l'opinion». Une polémique généralisée a émergé dans les réseaux sociaux où les détracteurs du gouvernement l'accusent d'avoir cédé une partie du territoire national au Rwanda, bradant ainsi la souveraineté du pays. Le Rwanda est, à son tour, soup-

çonné de vouloir en faire une base arrière de son armée, pour attaquer le grand pays voisin, la RD Congo, avec qui Kigali est déjà en crise politique, depuis la reprise de la rébellion du M23 dans la Province du Nord-Kivu. Le sujet n'a pas laissé indifférente la représentation nationale. Chef de file de l'opposition, le député Pascal Tsaty-Mabilia, premier secrétaire de l'U. pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale), a voulu savoir si «la cession de nos terres et la mise en concession d'une partie de nos activités dans la zone industrielle de Maloukou» aux Rwandais n'est pas synonyme de «bradage» de nos richesses et de notre souveraineté.

«Il est de mon devoir de cla-

rifier les malentendus autour des accords de partenariat public-privé», a répondu d'emblée le Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makoso. «Au regard des plaintes enregistrées à titre informel, condamnant les droits d'occupation de nos terres et la mise en concession d'une partie des activités de la zone industrielle de Maloukou, je réalise que les actions du gouvernement ne sont pas bien comprises par nos populations, au point où l'honorable Tsaty-Mabilia a utilisé le terme de bradage qui est souvent utilisé par les néophytes qui n'ont pas lu ces accords», a poursuivi le Premier ministre.

S'agissant du projet de développement agro-pastoral de Yamba, dans le ranch dit de



Le Premier ministre chef du gouvernement Anatole Collinet Makoso.



Isidore Mvouba, président de l'assemblée nationale.

Mayangui, dans la Bouéza, il n'y a ni cession ni bradage de terre, a-t-il expliqué longuement. Il s'agit d'une autorisation expresse d'occuper, telle que prévue par la loi. «Il n'a jamais été question d'une cession de terre. Il s'agit d'une autorisation expresse d'occuper, prévue par des textes en vigueur. Sa durée est de 20 ans. Il s'agit donc d'une mise à disposition provisoire, assortie de plusieurs conditions

qui sont bien reprises dans le décret portant autorisation provisoire ou expresse d'occuper», a rassuré Collinet Makoso qui a cité d'autres accords similaires que le Congo a conclu avec des sociétés expatriées et qui n'indignent jamais l'opinion nationale. Anatole Collinet Makoso a rappelé la loi 21-2018 du 13 juin 2018 sur les attributions de terre et terrains dans notre pays qui, en son article 40,

dispose que «toute acquisition de terre du domaine rural par toute personne étrangère régulièrement établie au Congo est nulle et de nul effet». Donc, on ne voit pas comment le gouvernement peut céder des terres congolaises aux Rwandais. La polémique doit donc être classée.

Dans son mot de clôture de la séance, le président de l'assemblée nationale, Isidore Mvouba, a exceptionnellement félicité le député Pascal Tsaty-Mabilia qui a posé une question qui a permis au Premier ministre de clarifier un sujet sensible. Il a exhorté le gouvernement à intensifier sa communication sur les sujets sensibles qui touchent à l'intérêt national. «Là-dessus, il faut communiquer, expliquer, sensibiliser, parce qu'un homme plus intelligent que moi, peut-être même plus que nous dans cette salle, a dit qu'un mensonge plusieurs fois répété devient une vérité. Ce mensonge (sur les terres cédées aux Rwandais) a vraiment gagné les Congolais, c'est le cas de le dire. Donc, il faut que le gouvernement continue à expliquer, à sensibiliser pour dire la vérité, parce que la vérité, c'est celle qu'a dite le Premier ministre», a conclu Isidore Mvouba sur cette question.

Hervé EKIRONO

Transport automobile

# Comme promis, le gouvernement a augmenté le prix du gasoil à 625 francs Cfa

**Comme décidé lors du conseil des ministres du samedi 7 octobre 2023, le gouvernement a procédé à l'augmentation de 25% du prix du litre de gasoil à la pompe, qui est désormais passé de 500 F Cfa à 625 francs Cfa, suivant l'arrêté n°14335 du 11 novembre 2023 (Voir pages 7, 8 et 9). Pour faire face à l'impact de cette augmentation, surtout qu'il va toucher au transport en commun des minibus, le gouvernement a renforcé les mesures d'accompagnement dont les populations attendent la concrétisation.**

Le Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, en avait fait une préoccupation prioritaire. Maintenant, c'est fait, le prix du litre du gasoil à la pompe a augmenté, comme cela était le cas du super il y a quelques mois. Ce n'est pas à cause du F.m.i (Fonds monétaire international), explique-t-il. Mais, il faut amener les Congolais à payer le juste prix, pour assurer la continuité du service. Mais, conscient de ce que cette augmentation ne manquera pas d'avoir un impact sur les produits de première nécessité, Anatole Collinet Makosso a conduit le gouvernement à prévoir des mesures d'accompagnement. Le conseil des ministres du 7 octobre 2023 rappelait que dans le cadre d'une



Le transport en commun sera impacté.

démarche participative et inclusive, la commission interministérielle mise en place par le Premier ministre, chef du gouvernement, a engagé des concertations avec les groupements professionnels, notamment l'intersyndicale des transporteurs,

mais également Unicongo et la Chambre de commerce de Brazzaville. Il ressort de l'ensemble de ces concertations, ainsi que des évaluations faites, que les six indicateurs essentiels (produits alimentaires, santé, éducation, transports...) retenus



Anatole Collinet Makosso.

pour évaluer l'impact de ces hausses sur la consommation des ménages traduisent une tendance globale à l'inflation. Cette tendance a été aggravée par la persistance des effets du conflit russo-ukrainien sur la hausse du prix des produits importés. Afin de pallier les effets de cette situation, le gouvernement a pris des mesures pour atténuer les effets de l'augmentation des prix du carburant. Nous reviendrons sur ces mesures dans notre prochaine édition.

Urbain NZABANI

## Editorial

### Oui, il faut toujours communiquer

Lors de la séance des questions orales au gouvernement, le vendredi 10 novembre 2023, le président de l'assemblée nationale, Isidore Mvouba, a exhorté le gouvernement à intensifier sa communication sur les sujets sensibles qui touchent à l'intérêt national. Cette exhortation faisait suite à la réponse du Premier ministre à la question posée par le député chef de l'opposition, Pascal Tsaty-Mabiala, sur les accords signés par le gouvernement avec le Rwanda. A l'ère des réseaux sociaux dont les utilisateurs n'obéissent à aucune règle liée à la communication et marchent même sur les vertus morales comme l'honnêteté, la communication est devenue, encore plus fortement, une dimension incontournable dans la gestion des affaires publiques. Hier, on a pensé qu'on pouvait marginaliser les réseaux sociaux, en les disqualifiant pour leur manque de crédibilité. Aujourd'hui, il apparaît finalement qu'ils entretiennent un lien très ambigu et même provocateur avec la politique qui ne peut plus les ignorer. Ils opposent à la verticalité de l'autorité politique, une horizontalité fougueuse, dans leur caractère volatil et transfrontalier. A eux seuls, ils créent dorénavant des événements politiques, à l'exemple de l'affaire des terres qu'on aurait «cédées» aux Rwandais.

Face à un tel phénomène socio-politique, les gouvernants sont appelés non seulement à bien informer les citoyens, mais encore à expliquer ce qui se fait, pour ne pas laisser l'opinion être emportée par les contre-vérités véhiculées dans les réseaux sociaux. C'est un véritable changement de paradigme dans la conduite des affaires publiques, car les réseaux sociaux sont en train de s'imposer comme des espaces publics, malheureusement anarchiques de la contestation politique et du discrédit de l'action publique, si en face, le discours politique ne se montre pas crédible et efficace.

L'HORIZON AFRICAIN

## Congo - O.i.t (Organisation internationale du travail)

# Le Congo désormais doté d'un programme de promotion du travail décent

**Sous le patronage du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, le gouvernement a signé avec l'O.i.t (Organisation internationale du travail), mercredi 8 novembre 2023, à l'Hôtel Radisson Blu de Brazzaville, le Programme de promotion du travail décent 2023-2026. Ce programme, dont le Congo est désormais doté vise trois priorités: le soutien à la diversification de l'économie et la création d'emplois décents; l'amélioration de la protection sociale et la promotion dialogue social. Il est d'un coût de 9 milliards 141 millions de francs Cfa dont 1,5 milliard de francs devant être apportés par le gouvernement.**

Le document a été signé, pour le compte du gouvernement, par le Premier ministre Collinet Makosso et le ministre d'Etat Firmin Ayessa, et, pour l'O.i.t, par Chris Mburu, coordonnateur-résident du Système des Nations unies, et Mme Nteba Soumano, directrice du bureau de pays de l'O.i.t, en présence de quelques membres du gouvernement, des ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques, des représentants des organisations internationales, du maire de la ville de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, des représentants des partenaires techniques et financiers, des responsables d'organisations profession-



Le Premier ministre Collinet Makosso signant l'accord

nnelles et des responsables des organisations syndicales des travailleurs. Sept allocutions étaient prononcées à la cérémonie de signature du Programme de promotion du travail dé-

cent 2023-2026. Présentant ce programme, le directeur général du travail, Joseph Akondzo, a déclaré que c'est «un instrument-clé de la coopération entre les mandants tripartites de la République du



Photo de famille autour du Premier ministre, après la cérémonie de signature du programme.

Congo et l'Organisation internationale du travail», «élaboré suivant une approche de la gestion axée sur les résultats (G.a.r), en phase notamment avec le Plan national de développement (P.n.d 2022-2026) et l'Undaf révisé», qui est le Plan-cadre des Nations unies pour le développement. L'O.i.t a pour principaux objectifs de promouvoir le droit au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dia-

logue social dans le domaine du travail. Faisant siennes les orientations de l'O.i.t en matière de promotion du travail décent, la République du Congo a décidé, à l'instar d'autres pays africains, de se doter d'un P.p.t.d dont le processus de formulation a été inclusif et participatif. Le ministre d'Etat Firmin Ayessa, ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, a précisé qu'«au terme de la présente cérémonie, la République du

Congo va disposer de son programme pour la promotion du travail décent pour l'élaboration duquel je voudrais ici, au nom du ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi, et du mien propre, en notre qualité de bénéficiaires privilégiés de ce programme, exprimer notre profonde gratitude aux dirigeants du B.i.t, aussi bien de Genève que du bureau pays basé à Kinshasa», a-t-il déclaré.

«Mais le défi le plus lourd dont dépend le succès de notre engagement partagé est sa mise en œuvre qui nécessite la mobilisation et le soutien multiforme de tous les partenaires au développement, des institutions nationales et internationales et de toutes les personnes soucieuses de faire avancer la noble cause du travail décent dans notre pays», a-t-il affirmé.

Selon Anatole Collinet Makosso, la signature de ce programme représente une véritable opportunité que les mandants tripartites doivent saisir, car c'est un instrument résolument au service de la promotion du travail décent dans le pays et, par conséquent, il favorise le bien-être du plus grand nombre de compatriotes.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Département du Pool

# Le Projet Jaca-Mbé officiellement lancé par le Premier ministre Collinet Makosso

**Le Projet Jaca-Mbé (Jardin carbone de Mbé), dans le District de Ngabé (Département du Pool), a été lancé officiellement, lundi 6 novembre 2023, à l'occasion de la célébration de la journée nationale de l'arbre, par le Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, en présence de plusieurs membres du gouvernement, dont Mme Rosalie Matondo, ministre de l'économie forestière, de quelques parlementaires, de diplomates accrédités au Congo, de Gavanni Gasparini, président du conseil d'administration de la société italienne Renco Green Sarlu, porteuse du projet, des responsables préfectoraux du Pool et de la sous-préfecture de Ngabé, ainsi que des notables du royaume téké.**



Anatole Collinet Makosso, Gavanni Gasparini et Rosalie Matondo lançant le projet JACA-MBE.

Le lancement du Projet Jaca-Mbé, s'est fait dans le cadre de la célébration de la journée nationale de l'arbre. A cette occasion, plus de 142 mille plants d'acacia mangium ont été plantés sur une superficie de 150 hectares. L'acacia étant une espèce d'arbre très consommatrice de carbone. Le massif forestier en création à Mbé a pour vocation de générer des crédits-carbone valorisables sur le marché volontaire de crédits-carbone. Situé dans la savane du village Mbé, à 150 km au Nord de Brazzaville, le Projet Jaca vise la mise en place d'une superficie totale de 40v mille hectares de plantations forestières et agroforestières, pendant 30 ans. Ce massif forestier va constituer le deuxième grand puits de carbone dans le pays, à

l'instar du projet développé par la multinationale Total Energie, mis en œuvre dans la réserve foncière de la Léfini, dans le Département des Plateaux. Il va contribuer à la régénération et la sauvegarde des îlots forestiers naturels présents dans le domaine foncier. En plus, il entraînera le développement local et générer des milliers d'emplois, selon Mme Rosalie Matondo. La société italienne Renco Green Sarlu est présente au Congo depuis 1999. Sa principale activité est focalisée sur le pétrole. Maintenant, elle s'oriente vers l'écologie, pour la durabilité environnementale, sociale et économique. A travers son projet, plusieurs initiatives en faveur de l'économie locale seront développées. Jaca-Mbé se propose

de développer les forêts pour le captage de carbone, a rassuré Giovanni Gasparini, le président du conseil d'administration de Renco. «C'est une grande expérience pour la sauvegarde de l'humanité. Nous saluons toutes les initiatives qui sont prises. Après le projet de Total Energie, aujourd'hui, c'est Jaca-Mbé. Toutes ces initiatives qui sont prises par les entreprises, dans le cadre de leur responsabilité sociale, font en sorte que nous puissions créer davantage d'espaces forestiers pour la séquestration et la captation du carbone et la libération de l'oxygène», a confié le Premier ministre Collinet Makosso, après l'opération de planting. Dans l'unique allocution pro-

noncée pendant la cérémonie officielle de lancement du projet, la ministre Rosalie Matondo a situé les participants sur l'importance de ce projet. «Nous avons voulu coupler la 37ème édition de la journée nationale de l'arbre au lancement officiel du projet Jardin carbone de Mbé. Ce projet, nous l'avons lancé aujourd'hui avec le Premier ministre, en plantant 150 hectares, dans les savanes de Mbé. Nous savons bien que l'arbre nous aide à séquestrer le carbone qui est une qualité contre le réchauffement climatique. Ce projet aura un impact social. Nous avons signé un cahier de charges», a-t-elle déclaré.

Martin BALOUATA-MALEKA

Ministère de l'économie forestière

## Conflit hommes-éléphants: enfin l'indemnisation des victimes?

En promettant d'examiner la question avec son collègue du Ministère en charge des finances, la ministre de l'économie forestière, Mme Rosalie Matondo, voudrait, sans doute, apporter des solutions durables à l'éternelle question de réparation des dégâts causés par les éléphants. La ministre Matondo est ainsi attendue sur le terrain de la pratique. Député P.c.t (Majorité) élu dans la circonscription de Mbon, dans le Département des Plateaux, Alphonse Gantsélé, est l'un des rares parlementaires à poser le problème de l'indemnisation des victimes d'éléphants de manière claire et précise à l'Assemblée nationale. C'était le vendredi 10 novembre 2023, lors d'une séance des questions orales au gouvernement, à l'assemblée nationale.



La ministre Rosalie Matondo



Le député Alphonse Ngant-sélé.



Prévenir le conflit hommes-éléphants, dans la préservation de l'espèce animale.

Le District de Mbon est d'une importante richesse faunique constituée de plusieurs espèces dont les éléphants qui dévastent les cultures, quitte à affamer ses quelques quatre mille habitants. Le district est, cependant, loin d'être le seul endroit au Congo à faire les frais des incursions des pachydermes. Du Kouilou à la Likouala en passant par le Niari, la Lékoumou, la Bouenza, les Plateaux et la Sangha, la difficile cohabitation entre humains et éléphants dans les départements est, désormais, une affaire nationale. Partout, l'absence d'indemnisation est toujours vivement décriée. Pourtant, le décret 86-970 du 27 septembre 1986 définit bien les barèmes d'indemnisation des cultures. Et il suffit de suivre la procédure. «Quand vous êtes victimes d'un tel cas, vous saisissez l'autorité locale qui est le sous-préfet. Ce dernier informe à son tour la préfecture qui instruit la Direction départementale de l'agriculture et celle de l'économie forestière. Les deux effectuent une descente conjointe pour aller constater et évaluer les dégâts. L'évaluation quantitative et qualitative est du ressort de la Direction de l'agriculture qui dresse un procès-verbal de constat. Ce procès-verbal est signé par la victime et les deux directions. Le procès-verbal est ainsi soumis à la Direction départementale de l'économie qui doit le transmettre au Ministère de l'économie forestière», a expliqué Guy Franklin Okandza, directeur départemental de l'agriculture au Kouilou. Ce qu'a confirmé l'administration forestière. «Voici un rapport de 2018, dans le Département du Pool, notamment au village Mboouambé-Léfini. Le document décrit et énumère les cultures détruites de tous les habitants du village. Le total fait 21 millions de francs Cfa. Le rapport a été transmis à notre Ministère de tutelle», a confié Renault Kiyengué, directeur départemental de l'économie forestière au Kouilou. Et pourtant, le bât continue de blesser dans les villages, tant les indemnités tardent à tomber. En 2009 par exemple, dans le Département du Kouilou, il y a eu compensation des cultures détruites en 2006, 2007 et 2008. Mais, nuance un habitant du

(Suite en page 10)

### PROPOS D'ÉTAPE

## La loge et la rue

Deux événements se sont déroulés cette semaine à des milliers de distance chacun. D'une part, la visite protocolaire d'un Souverain au siège d'une société philosophique, et d'autre part, l'émoi de certains éphémères de céans devant des documents volés prouvant l'appartenance d'une dame à cette même société philosophique. Deux événements concernant une même société philosophique, mais deux lectures diamétralement opposées, montrant le fossé qui existe entre les cités qui ont dépassé la crainte du sorcier et celles qui n'ont pas encore fait leur transition scientifique et culturelle. Ailleurs, l'évènement est commenté dans toute la presse et le discours du Souverain diffusé et analysé. Le quotidien français, «Le Monde», rapporte, par exemple, que le Président Macron «fait l'éloge de la raison face aux porteurs de haine». Ici, la rue de céans est dans tous ses états. Son entropie culturelle est telle qu'elle crie à qui veut l'entendre que Satan a gagné tout le pays. Quand elle voit le mot pacte, elle oublie qu'il est suivi de l'adjectif social! Il n'y a que le mot pacte qui l'intéresse; c'est la preuve du pacte avec le diable. Elle, qui est, tout le temps, fourrée chez les féticheurs, dans les bizinga, trouve anormale que l'on adhère à des fraternités venues d'ailleurs. Elle oublie que les religions qu'elle pratique, parfois brouillement et quelques fois avec des incongruités, viennent aussi d'ailleurs; et que la liberté des croyances est inscrite dans la Constitution. Dans un pays où le fétichisme l'emporte sur toute réflexion rationnelle ou spirituelle, est vouée aux gé-

monies toute forme de spiritualité qui ne s'ouvre pas au grand nombre. La rue oublie, cependant, que ses propres formes de traditions initiatiques, le Lemba, le Kwémbali, le Nzobi et autres, sont aussi hermétiquement fermées aux profanes. L'inculture est un danger pour une société. L'inquisition est aussi née de l'ignorance, de l'intolérance! Pourtant, c'est bien la terre qui tourne autour du soleil; mais l'ignorance a imposé le géocentrisme contre le héliocentrisme de Galilée; et ce dernier fut condamné. A la fin du procès contre lui, ce dernier s'écria «Eppur si muove!», «et pourtant elle tourne». Et, elle tourne bien, la terre! La loge, par essence, n'est pas la magie, au sens vulgaire; les maisons, comme on dit ici, ne sont pas toutes magiques. La loge, par essence, ne prône pas l'homosexualité, la pédophilie et autres vices. Elle ne fait pas de sacrifices humains. Bien au contraire, elle propose de «creuser des cachots aux vices et élever des temples à la vertu». Elle a apporté des contributions significatives à l'évolution du sort humain; c'est indéniable. On devrait sortir de tous les fantasmes à propos des fraternités initiatiques. Bien sûr, il y a des brebis galeuses dans toutes les formes civiles d'organisation. Mais, ce n'est pas une raison pour jeter l'anathème sur les formes de spiritualité auxquelles on n'est pas habitué et, surtout, dont on ignore le substrat, alors qu'il y a une documentation abondante sur la question, et que même des thèses de doctorat sont soutenues en la matière. Les éphémères de céans devraient se débarrasser de cette forme d'inculture qui les enferme dans un moyenâgeux état d'esprit et de croyance. Qu'ils lisent, qu'ils s'informent et se forment et fassent agir leur libre arbitre. C'est la meilleure manière de contribuer à la culture universelle et de combattre les préjugés.

Prométhée

37<sup>ème</sup> édition de la journée nationale de l'arbre

# Lutter contre les érosions, en plantant les arbres

**Le 6 novembre de chaque année, le Congo célèbre la journée nationale de l'arbre. Prélude à cette journée, il y a eu du 26 au 28 octobre 2023, à Kintélé, au Nord de Brazzaville, le sommet des trois bassins forestiers tropicaux du monde. Ce qui démontre, une fois de plus, l'importance que le Congo attache à la forêt. A la veille de cette journée, Mme Rosalie Matondo, ministre de l'économie forestière, a fait une déclaration pour inviter les Congolais à se mobiliser à travers le planting d'arbres d'espèces diverses, pour un avenir meilleur et cultiver une terre qu'on peut transmettre aux générations futures.**

Le thème de la journée nationale de l'arbre, cette année, est: «*Ensemble, plantons les arbres pour lutter contre les érosions dans nos villes*». Les érosions vécues dans les quartiers et dans les villes grignotent de plus en plus les terres, emportant des ressources précieuses et menaçant la sécurité des populations. «*Nous devons, donc, reconnaître que lutter contre les érosions est un défi qui exige la collaboration de tous. Il nous revient, par un élan de survie, de renforcer notre résilience. C'est pourquoi, à côté des investissements lourds envisagés par le gouvernement, chaque citoyen peut apporter sa pierre à l'édifice, en s'impliquant dans la mise en œuvre des actions préventives, à savoir: la végétalisation des zones sensibles. Cette solution bon marché, à la portée de tous et de chacun, peut s'avérer d'un*



Le premier ministre Anatole Collinet Makosso arrosant son plant après l'avoir planté.

précieux secours, dans la mesure où les végétaux, grâce à leur système racinaire, ont la principale vertu d'améliorer la stabilité des sols, ainsi que leur perméabilité, en plus d'absorber le carbone atmosphérique, responsable du réchauffement climatique», a dit la ministre Rosalie Matondo,

dans son message relatif à la célébration de la journée nationale de l'arbre. Le Congo a naturellement des atouts pour asseoir véritablement une économie verte basée sur la gestion des arbres et donner une réponse aux enjeux mondiaux liés au climat. Dans ce monde en

perpétuel changement où les défis environnementaux sont nombreux, la ministre de l'économie forestière a invité les autorités locales à prendre les dispositions nécessaires et appropriées pour sensibiliser les populations sur la portée nationale de la journée nationale de l'arbre. Pour permettre aux citoyens de s'approvisionner en plants, le Ministère de l'économie forestière a organisé, comme cela est désormais le cas depuis quelques années, une foire aux plants, à son siège, en face de l'Hôpital mère-enfant Blanche Gomez. Le thème de cette foire aux plants, cette année, est: «*Le futur de la planète, c'est planter. La foire aux plants est là pour vous*». L'ouverture de la 7<sup>ème</sup> édition de la foire aux plants a eu lieu le 20 octobre dernier. Cette foire se tient jusqu'au 30 novembre prochain dans quatre sites à travers le pays (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Oyo). C'est autant dire que pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est encore temps de se procurer des plants à la foire et aller les planter dans une parcelle de terrain ou tout autre endroit.

Martin BALOUATA-MALEKA

Congo

## Après Pointe-Noire, Brazzaville les pieds dans l'eau !

Brazzaville, ville de 2,5 millions d'habitants située à 4 degrés au Sud de l'équateur, à 320 mètres d'altitude, connaît un climat tropical, avec une saison sèche allant de juin à septembre et une saison des pluies d'octobre à mai, qui se distingue par deux périodes pluvieuses en novembre-décembre et mars-avril. Actuellement, on est dans la période pluvieuse de novembre-décembre. Ainsi, la pluie qui est tombée dans la capitale, le mardi 7 novembre 2023, dans la matinée, était abondante et a provoqué des inondations dans certains quartiers. Comme l'année dernière, on a vu les images des rues et avenues tout comme des habitations étaient transformées en étangs, ruisseaux, lacs ou rivières.



Les inondations dans le Nord aggravent la vulnérabilité des populations.

Après Pointe-Noire, la capitale économique, le tour est revenu à Brazzaville, la capitale politique, de subir le phénomène d'inondations. Les citoyens de certains quartiers de la capitale ont eu les pieds dans l'eau. A l'heure des smartphones, beaucoup d'entre eux se sont amusés à filmer leur drame (rues ou maisons inondées) et à partager les images et les vidéos sur les réseaux sociaux, comme l'année dernière.

Il est vrai que le phénomène des inondations n'est pas propre au Congo ni à l'Afrique. Partout, dans le monde, les catastrophes naturelles se manifestent (pluies abondantes, cyclones, tremblement de terre, inondations, glissement ou éboulement de terrain, érosions, sécheresse, fonte des glaces, etc). Elles sont de plus en plus expliquées par les changements climatiques. Si ailleurs, les populations victimes de ces catastrophes naturelles sont assistées, au Congo et dans la plupart des pays africains, elles sont souvent abandonnées à leur triste sort. Brazzaville est une agglomération construite dans une zone pluvieuse, avec un taux d'humidité moyen de 81% d'hygrométrie. Les précipitations y atteignent 1.345 millimètres par an, un niveau qui signifie qu'elles sont très abondantes. Rien qu'au mois de novembre, elles se situent à 225 millimètres (la hauteur de la quantité d'eau tombée sur une surface d'un mètre-carré). Une agglomération dans une telle zone pluvieuse doit obligatoirement intégrer systématiquement la canalisation et le drainage des eaux de pluie.

Or, de manière générale, les villes congolaises souffrent d'une expansion géographique anarchique et l'urbanisation suit très faiblement. Il est difficile d'exécuter les plans directeurs de développement urbain. Ainsi, la voirie de Brazzaville souffre d'un grand déficit de canalisation des eaux. Et même quand les canalisations sont construites, elles ne sont pas au niveau de capacité à supporter les périodes de grandes pluies. Les eaux débordent vite et s'accumulent pour provoquer des inondations. Le phénomène est cyclique, chaque année et ne diffère que suivant le niveau de gravité.

Le gouvernement essaie de réaliser quelques chantiers, comme l'aménagement des collecteurs naturels des ruisseaux Madoukou et Mfoa. Autant dire que les collecteurs naturels que sont les ruisseaux et les rivières sont aménagés et entretenus. Les avenues goudronnées disposent de petites canalisations. Mais, pour l'essentiel, c'est à la débrouillardise que les citoyens se livrent. Ce qui explique l'état de la ville à travers les images prises en saison de pluies.

En principe, chaque année, l'Etat devrait financer des projets d'urbanisation et doter les municipalités de capacités techniques et financières d'entretenir et de réparer les ouvrages urbains. Mais, quand on voit le système de ramassage des ordures, par exemple, il y a de quoi se dire que le salut n'est pas pour demain. Les villes congolaises s'agrandissent, mais leur gestion ne suit pas efficacement. Dans ces conditions, les phénomènes comme les inondations ont encore de beaux lendemains, au grand dam des populations.

Jean-Clotaire DIATOU

## Commandement de la sécurité civile

# Une délégation d'officiers a visité la foire aux plants de Brazzaville

**Une délégation d'officiers de la sécurité civile congolaise a effectué, mardi 14 novembre 2023, une visite à la 7<sup>ème</sup> foire aux plants, qui se tient jusqu'au 30 novembre au Ministère de l'économie forestière, à Brazzaville. Conduite par le général de police de première classe, Albert Ngoto, commandant de la sécurité civile, la délégation était reçue par le colonel Joseph Moumbouilou, directeur général des eaux et forêts, et Mme Line Makangou, représentante du coordonnateur du Pronar (Programme national d'afforestation et de reboisement), avant de faire la ronde des différents stands, pour identifier et acheter les plants nécessaires à la lutte contre les érosions dont ils ont besoin dans le cadre de leur travail.**



Les officiers de la sécurité civile à la foire aux plants.

La délégation de la sécurité civile comprenait plus d'une centaine d'officiers et des stagiaires. Pendant la visite à la foire aux plants, ils ont apprécié plus d'une dizaine d'espèces de plants venant de plusieurs départements du pays. Devant la presse, le général Albert Ngoto a fait savoir que la prévention et la lutte contre les risques de catastrophe constituent les missions fondamentales du commandement de la sécurité civile. «*Nous sommes*

venus à la foire pour nous faire conter les plants qui freinent l'émergence des érosions, parce que nous estimons que pour lutter contre ces phénomènes, il faut disposer de moyens et c'est important de les connaître», a-t-il déclaré. Poursuivons son propos, il a souligné que «*c'est pour établir un lien entre les érosions et les différentes missions de la sécurité civile*». Pour sa part, saluant l'intérêt profond de la sécurité civile pour lutter contre les érosions,

le colonel Joseph Moumbouilou a appelé les populations à considérer le planting d'arbres comme «*un moyen de lutte contre les érosions*». Il faut noter que la foire aux plants témoigne l'engagement de notre pays en faveur de la préservation de l'environnement pour les générations futures. La situation en matière de lutte contre les inondations et les érosions est préoccupante

dans le pays. Les zones d'érosion ont augmenté ces dernières années, à cause des constructions anarchiques et du manque de canalisation des eaux de pluie. Des efforts doivent être fournis pour restaurer l'environnement écologique. C'est dans cette logique que le commandement de la sécurité civile a visité la foire aux plants.

Roland KOULOUNGOU

MINISTERE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS  
ET DE LA CONSOMMATION

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

-----  
MINISTERE DES HYDROCARBURES

-----  
MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

**Arrêté n°14335 /MCAC/MEF/MHC/MBCPPP PORTANT RÉVISION  
DES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS FINIS LIQUIDES  
SOU MIS À LA STRUCTURE DES PRIX**

**Le Ministre d'Etat, Ministre du Commerce, des Approvisionnements  
et de la Consommation,  
le Ministre de l'Economie et des Finances,  
le Ministre des Hydrocarbures, et  
le Ministre du Budget, des Comptes Public et du Portefeuille Public,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°6-94 du 1<sup>er</sup> juin 1994 portant réglementation des prix, normes commerciales, constatation et répression des fraudes ;

Vu la loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités de raffinage, d'importation, d'exportation; de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures;

Vu l'ordonnance n° 3-2002 du 1<sup>er</sup> mars 2002 portant harmonisation technique de certaines dispositions de la loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 susvisée ;

Vu la loi n° 19-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo;

Vu le décret n° 2002-279 du 9 août 2002 fixant les conditions et les modalités de délivrance et de retrait des agréments d'exploitation des activités de stockage et de transport massif, tel que modifié par le décret n° 2018-318 du 17 août 2018 ;

Vu le décret n° 2002-280 du 9 août 2002 fixant les conditions et les modalités de délivrance et de retrait des agréments relatifs à l'exercice des activités de distribution et commercialisation, tel que modifié par le décret n° 2018-317 du 17 août 2018;

Vu le décret n° 2002-284 du 9 août 2002 portant répression des infractions en matière de fabrication, d'importation, d'exportation, de stockage, de

transport, de distribution et commercialisation d'hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures et des prescriptions techniques de sécurité ;

Vu le décret n° 2003-100 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2005-699 du 30 décembre 2005 fixant la classification des produits pétroliers et la méthodologie de détermination des prix des produits pétroliers, tel que modifié par le décret n° 2008-2 du 11 janvier 2008;

Vu le décret n°2013-394 du 29 juillet 2013 fixant les spécifications des hydrocarbures raffinés produits ou importés commercialisables;

Vu le décret n° 2021-327 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2022-1880 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances;

Vu le décret n° 2022-1885 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;

Vu l'arrêté n° 1159 du 26 janvier 2007 fixant les modalités de collecte et de reversement du produit des postes de la structure des prix des produits pétroliers,

**ARRESENT :**

**Article premier :** Le présent arrêté révisé les prix des produits pétroliers finis liquides soumis à la structure des prix.

Cette révision porte, notamment sur :

- les prix d'entrée de distribution, en sigle PED, des produits pétroliers finis liquides ;
- les postes de la structure des prix, autres que les prix d'entrée de distribution des produits pétroliers finis liquides soumis à la structure des prix ;
- les prix de vente plafond applicables aux produits pétroliers finis liquides soumis à la structure des prix.

**Article 2 :** Les prix d'entrée de distribution des produits pétroliers finis liquides ci-après, soumis à la structure des prix, sont révisés ainsi qu'il suit :

Produit	PED HT (FCFA/litre)	Taux de TVA + CA	TVA + CA (FCFA/litre)	PED TTC (FCFA/litre)
Supercarburant	487,66	18,90%	92,17	579,83
Gazole national	360,29	18,90%	68,09	428,38
Pétrole lampant	184,30	0,00%	0,00	184,30
Jet A1 national	204,68	0,00%	0,00	204,68
Fioul 180	202,84	0,00%	0,00	202,84

**Article 3 :** Les postes de la structure des prix des produits pétroliers finis liquides, par produit, sont révisés ainsi qu'il suit en francs CFA par litre :

N°	Postes	Super-carburant	Gazole national	Pétrole lampant	Jet A1 national	Fioul 180
1	Frais et marge de passage dans les dépôts	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00
2	TVA et CA sur frais et marge de passage dans les dépôts	2,46	2,46	2,46	2,46	2,46
3	Coût du transport massif	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00
4	TVA et CA sur le coût du transport massif	7,56	7,56	7,56	7,56	7,56
5	Pertes en logistique	2,70	2,07	0,45	0,50	0,00
6	Frais et marge de distribution	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00
7	TVA et CA sur frais et marge de distribution	7,18	7,18	7,18	7,18	7,18
8	Frais financiers sur stocks de sécurité	4,73	3,49	0,65	0,75	0,60
9	Financement de l'agence de régulation	1,95	1,44	0,25	0,70	0,25
10	Marge du revendeur	12,00	10,00	10,00	10,00	10,00
11	TVA et CA sur marge du revendeur	2,27	1,89	1,89	1,89	1,89
12	Coût du transport terminal	11,00	11,00	11,00	11,00	13,50
13	TVA et CA sur coût du transport terminal	2,08	2,08	2,08	2,08	2,55
14	Financement du risque environnement	0,98	0,72	0,14	0,16	0,14
15	Financement du comité technique	0,24	0,18	0,04	0,04	0,03
16	Contribution à la stabilisation	49,02	55,55	1,00	10,00	10,00

**Article 4 :** Les prix de vente plafond des produits pétroliers finis liquides, soumis à la structure des prix, sont révisés ainsi qu'il suit :

Supercarburant	775,00 francs CFA par litre
Gazole national	625,00 francs CFA par litre
Pétrole lampant	320,00 francs CFA par litre
Jet A1 national	350,00 francs CFA par litre
Fioul 180	350,00 francs CFA par litre

**Article 5 :** La congolaise de raffinage et les sociétés agréées importatrices transmettent à l'agence de régulation de l'aval pétrolier, au plus tard le 15 de chaque mois, les pièces justificatives ainsi que les rapports comptables relatifs aux approvisionnements en produits pétroliers liquides finis, destinés à la distribution et à la commercialisation sur le marché national.

**Article 6 :** Les écarts positifs entre le prix d'entrée de distribution et le coût de revient des approvisionnements en produits pétroliers finis liquides, destinés à la distribution et à la commercialisation sur le marché national, sont reversés dans le fonds de stabilisation des prix des produits pétroliers.

Les écarts négatifs entre le prix d'entrée de distribution et le coût de revient des approvisionnements en produits pétroliers finis liquides, donnent lieu à une compensation, avec les ressources disponibles dans le fonds de stabilisation.

**Article 7 :** Les frais de péage sur le transport massif et sur le transport terminal, non utilisés, sont reversés dans le compte « fonds de stabilisation des prix des produits pétroliers ».

**Article 8 :** L'agence de régulation de l'aval pétrolier adresse aux ministres chargés du commerce, des finances et des hydrocarbures, de l'économie et de la statistique, un rapport mensuel retraçant les approvisionnements, les écarts positifs ou négatifs des approvisionnements, les dépenses et les encaissements effectués au titre de la stabilisation.

**Article 9 :** Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./

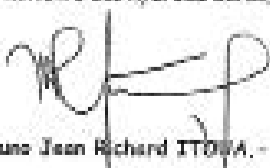
Fait à Brazzaville, le 11 novembre 2023

Le ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation,



Alphonse Claude NSELOU, -

Le ministre des hydrocarbures,



Bruno Jean Richard ITOMA, -

Le ministre de l'économie et des finances,



Jean-Baptiste ONDARE, -

Le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public,



Ludovic NGATSE, -

**Primature  
Cabinet  
N° 0100/ PM-CAB/**



**République du Congo  
Unité - Travail - Progrès**

## AVIS DE REUNION

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, présidera une réunion :

**Objet : Rencontre avec l'intersyndicale et tous les autres syndicats représentatifs du secteur des transports.**

Date : Vendredi 17 novembre 2023

Heure : 11h00

Lieu : Palais des Congrès (Entrée principale / Hall latéral droit)

**Sont conviés à y prendre part :**

Le Ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation; le Ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local; le Ministre de l'économie et des finances; le Ministre des hydrocarbures; le Ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande; le Ministre de l'économie fluviale et des voies navigables; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département hydrocarbures, électricité et transition énergétique; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département industrie, économie, plan et statistiques; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de dépar-

tement transports; la Conseillère du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département promotion de la femme, qualité de vie et lutte contre la vie chère; les Représentants de l'intersyndicale des transporteurs; les Représentants des syndicats représentatifs du secteur des transports.

*Fait à Brazzaville, le 13 NOV 2023*

**Le Ministre,  
Directeur de Cabinet,**

  
Serge Blaise ZONIABA



**Primature  
Cabinet  
N° 0101/ PM-CAB/**



**République du Congo  
Unité - Travail - Progrès**

## AVIS DE REUNION

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, présidera une réunion :

**Objet: Rencontre avec les associations des consommateurs, des boulangers et les représentants des marchés.**

Date : Vendredi 17 novembre 2023 Heure : 14h00

Lieu : Palais des Congrès (Entrée principale / Hall latéral droit).

**Sont conviés à y prendre part :**

Le Ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation; le Ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local; le Ministre de l'économie et des finances; le Ministre des hydrocarbures; le Ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande; le Ministre de l'économie fluviale et des voies navigables; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département hydrocarbures, électricité et énergétique; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département industrie, économie, plan et statistiques; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département transports; la Conseillère du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département promotion de la femme, consommation, qualité de vie et lutte contre la vie chère.

**. Collectif des associations des consommateurs:**  
- l'Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs "02CD" - l'Association Congolaise des Consommateurs "ACC".

**. les représentants des marchés :**

deux (2) Représentants du marché Bourreau (Makélékélé) ; deux (2) Représentants du marché Total (Bacongo) , deux (2) Représentants du marché de Poto-Poto (Poto-Poto) deux (2) Représentants du marché de Mougali (Mougali); deux (2) Représentants du marché de Ouenzé (Ouenzé); deux (2) Représentants du marché de Talangai (Talangai); deux (2) Représentants du marché PK (Mfilou) ; deux (2) Représentants du marché de Madibou (Madibou); deux (2) Représentants du marché Thomas SANKARA (Djiri)

*Fait à Brazzaville, le 13 NOV 2023*

**Le Ministre,  
Directeur de Cabinet,**

  
Serge Blaise ZONIABA





Ministère de l'économie forestière

# Signature de deux baux emphytéotiques avec la société chinoise Xian He

Le Ministère de l'économie forestière et la société chinoise Xian He ont procédé, vendredi 10 novembre 2023, à l'Hôtel Radisson Blu, à Brazzaville, à la signature de deux baux emphytéotiques relatifs à la mise en place de plantations forestières et agroforestières sur une superficie de 21.268 hectares. Le document était signé par Rosalie Matondo, ministre de l'économie forestière, au nom du gouvernement, et par Zhu Yong Qing, président directeur général de la société Xian He, un groupe qui a connu son essor en Chine et a longtemps exercé dans la fabrication industrielle de pâte à papier. Deux membres du gouvernement ont réhaussé de leur présence la cérémonie de signature de ces baux. Il s'agit de Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des zones économiques spéciales et de la diversification économique, et d'Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé. On notait aussi la présence des députés d'Ignié (Pool) et de Zanaga (Lékoumou), ainsi que des cadres du Ministère de l'économie forestière.

À travers les deux baux emphytéotiques, le gouvernement a cédé temporairement à la société Xian He, trois blocs de terre dans les réserves foncières de l'Etat. Ces blocs de terre sont situés au village Obili, dans le District de Zanaga (Département de la Lékoumou), pour une superficie de 20.216 hectares, au village Malolo, dans le District de Louvakou (Département du Niari), avec une superficie de 360 hectares et au P.k 45, dans le District d'Ignié (Département du Pool), pour une superficie de 692 hectares.

L'ensemble correspond à une superficie de 21.268 hectares, pour une durée de 30 ans à compter de la date d'entrée en vigueur du bail. La société Xian He s'est engagée à investir, sur fonds propres, dans un projet de mise en place de plantations forestières industrielles d'eucalyptus et de pins, afin de fournir en matière première, des usines de transformation du bois qui seront installées à Dolisie. Il sera aussi mis en valeur des plantations d'eucalyptus et de pins au P.k 45 à Ignié. L'Etat s'est engagé, à tra-

verser le Pronar (Programme national d'afforestation et de reboisement), à promouvoir les plantations forestières et agroforestières, avec pour objectif l'accroissement de la superficie forestière d'un million d'hectares, en mobilisant les acteurs privés, les services publics, les communautés et les individualités. Dans le cadre du Pronar, la société souhaite investir dans un projet de création des plantations forestières industrielles à usages multiples. A cette occasion, le président directeur général de Xian He a rassuré que



Pendant la signature des contrats.



La ministre Rosalie Matondo et le Pdg Zhu Yong Qing brandissant les parapheurs après la signature des deux contrats de bail

«sa société apportera sa contribution pour relever les défis communs en ur-

gence, dont entre autres, le réchauffement du climat. La société a consenti d'investir

au Congo pour un montant chiffré à plus de 20 milliards de francs Cfa. Il est prévu, dans nos activités, la valorisation des sites mis à notre disposition par l'afforestation et le reboisement, mais aussi l'installation des industries de déroulage d'une capacité de 5 à 10 mille feuilles par jour par une unité de fabrication de contre-plaqué, d'une unité de traitement de la résine de pin et une menuiserie moderne au Pk 45, dont les produits seront vendus sur le marché local et international. Xian He se penche, également, sur le volet social, avec une possibilité de recruter plus de 500 ouvriers. Elle privilégie aussi le recrutement des cadres et techniciens congolais pour soutenir les efforts de la résorption du chômage au Congo».

A son tour, Rosalie Matondo a dégagé la portée du projet de la société Xian He. «Le projet porté par la société Xian He s'aligne aux objectifs du Pronar et prévoit le développement d'un volet industriel important, prônant la transformation plus poussée du bois de plantation et des produits non-ligneux tels que la résine de pin, conformément aux lignes directrices de la politique forestière nationale, déclinée dans le code forestier en vigueur», a-t-elle expliqué.

Martin BALOUATA-MALEKA

P.f.2d (Plateforme dette et développement pour le plaidoyer)

# Un atelier sur la dette, pour renforcer l'implication des représentants de la société civile

Les membres de la société civile des pays de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) et ceux de la C.e.e.a.c (Communauté des Etats de l'Afrique centrale) ont renforcé leurs connaissances sur la dette, à travers un atelier sur leur implication dans le suivi de la dette publique des Etats. Organisé du 8 au 9 novembre 2023, au siège du F.j.e.c (Forum des jeunes entreprises du Congo), à Brazzaville, par la P.f.2d-Congo (Plateforme dette et développement), avec les représentants venus de l'intérieur du pays (Pointe-Noire, Niari, Bouenza, Cuvette et Sangha), cet atelier a regroupé des délégués des organisations comme l'I.n.c (Intersyndicale nationale du Congo) de la RD Congo et de la P.f.i.a.d (Plateforme d'information et d'action sur la dette) du Cameroun.

Ouverts et clôturés par Samuel Nsikabaka, coordinateur de la P.f.2d Congo, les travaux de l'atelier ont permis aux participants d'augmenter leur niveau d'informations sur la dette, tout en renforçant leurs capacités d'analyse, d'influence, de veille et de plaidoyer. L'animation était assurée par Broulaye Bagayoko, secrétaire permanent du Comité pour l'abolition des dettes illégales, composé de 16 pays en Afrique. Il a partagé l'expérience de son pays d'origine, le Mali, sur les questions d'endettement et sur les missions des organisations sous-régionales, la



Les membres de la société civile pendant leurs travaux.

Cemac et la C.e.e.a.c. A la fin des travaux, une déclaration dite de Brazzaville a été adoptée. Celle-ci fait

ressortir que les membres de la société civile travaillant sur les questions de la dette et du développement, après



Les organisateurs et les participants après la cérémonie d'ouverture.

avoir analysé les enjeux de leur implication au suivi de la dette publique, ont retenu que le rapport sur la dette 2022 du Congo produit par la C.c.a (Caisse congolaise d'amortissement) et le décret 2008-56 du 31 mars 2008, portant création, attribution et fonctionnement du Comité national de la dette publique présentent quelques préoccupations suscitant les inquiétudes des participants. Les inquiétudes portent essentiellement sur les vulnérabilités qui subsistent sur la viabilité de la dette, la prédominance

du ratio de la dette intérieure sur le P.i.b et la prédominance de la dette intérieure sur la dette extérieure, dont la dette commerciale souffre de quotas de remboursement proposés unilatéralement par le gouvernement qui pourraient mettre à mal le secteur privé national. S'agissant du décret, les participants ont constaté que la société civile n'y est pas représentée, au moment où les effets de l'endettement sur le développement de ces pays n'améliorent pas significativement les conditions de vie

des populations. Clôturant les travaux, Samuel Nsikabaka a souligné que cet atelier était nécessaire pour les acteurs de la plateforme dette et développement. «Nous avons identifié des faiblesses dans la collecte de nos informations, pour suivre de manière rationnelle, la dette de notre pays et son évolution. Cet atelier nous a permis de constater les inquiétudes que nous avons pu observer au niveau du rapport et de déclencher réellement la volonté et l'engagement de pouvoir faire un plaidoyer. C'est un moment déclencheur pour le plaidoyer».

Pour Broulaye Bagayoko, «aujourd'hui impliquer la société civile dans les différentes zones de gestion de la dette constitue une préoccupation. Si cela est fait, il sera beaucoup plus utile pour promouvoir le développement endogène. Nous constatons que la dette constitue un problème sérieux dans tous les pays africains et particulièrement dans la zone Cemac où tous les Etats sont au-delà des critères de convergence de la communauté. La dette des Etats ne devrait pas dépasser 70% de leurs P.i.b. Le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 1,5%. Aujourd'hui, nous pensons que ces seuils, tels que fixés, doivent être revus à la baisse».

Martin BALOUATA-MALEKA

Visite du Président Macron au Grand Orient de France (G.o.d.f)

# «Votre contribution à l'édification et la consolidation de la République est l'avenir de notre Nation»

**Mercredi 8 novembre 2023, à 11h. Emmanuel Macron, le Président de la République Française, a franchi le Rubicon. Il a traversé la Rue Cadet, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Pourquoi est-ce si important? En fait, c'est la mise en lumière de la franc-maçonnerie dans l'édification de la République et de la Nation. «Ils étaient tous là, ils sont venus, comme chantait Aznavour»: Droit humain; Grande Loge de France; Grande Loge Féminine de France; Grande Loge Nationale Française... La fraternité était au cœur de l'événement de taille pour le 250<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de la première obédience française, celle que l'on appelle en sigle le G.o.d.f (Grand Orient de France).**

Pour comprendre ce fait perceptible, il faut remonter à 1906. Emile Loubet, Président de la République Française, est reçu dans un temple maçonnique. Nous sommes sous la III<sup>ème</sup> République. Les maçons du G.o.d.f sont bien représentés dans les ministères. Ils mettent de plus en plus à leur tête, des hommes exerçant des responsabilités locales et nationales. C'est ce que les historiens de la Franc-maçonnerie appelleront «la belle époque du Grand Orient de France». Le programme social maçonnique connaît un début d'application avec le repos hebdomadaire, les retraites ouvrières.

2023. En ce début du 21<sup>ème</sup> siècle, la République semble devoir une fière chandelle à l'Ordre maçonnique. Le retour d'un Président de la République dans un temple, un siècle après, semble opérer un retour assez marqué: redynamiser le lien entre République, Nation et Loge. Ce lien doit concerner toute la société, car il consiste à ouvrir les portes du savoir et le rêve partagé, celui de la République et de la Nation. Est-ce un hasard du calendrier? Chez les francs-maçons, le hasard n'existe pas.

Le programme du Grand maître Guillaume Trichard s'est trouvé très chargé. Il y a eu ce couplet des discours séparés entre la Rue Cadet et l'Hôtel de ville de Paris où s'est déroulée la 17<sup>ème</sup> cérémonie marquant la remise des prix de la laïcité. Mais l'événement reste la prise de parole du Président de la République Française devant les dignitaires de la franc-maçonnerie, dans le Temple Arthur Groussier, ce haut lieu de la réflexion maçonnique où s'organisent les grands événements de la franc-maçonnerie française. Député socialiste, Groussier, membre de la Respectable Loge L'Emancipation, Grand-maître (1934) et homme politique, le code du travail a été son œuvre. Il a été une figure de proue du G.o.d.f.

Mais, une autre cérémonie n'est pas passée inaperçue: mercredi 8 novembre, à 18h, s'est déroulée, sous les lambris de la grande salle de fête de l'Hôtel de ville de Paris, la

cérémonie marquant le 17<sup>ème</sup> anniversaire de la remise des prix de la laïcité, en présence de Mme Anne Hidalgo, maire de Paris. Il y avait là du beau monde, comme on l'appelle dans le jargon mondain. Le Grand maître du Grand Orient de France était présent. A ses côtés, d'anciens Grands maîtres du G.o.d.f, Patrick Kessel, l'ancien président du «Comité Laïcité République», Philippe Guglielmi, Georges Sérignac, Gilbert Abergel, l'actuel dirigeant du «Comité Laïcité République», et d'anciens ministres. Dans le public, on pouvait remarquer la présence de nombreux dignitaires de la franc-maçonnerie dite libérale ou a-dogmatique et des membres de la société civile opérant dans le domaine de la laïcité.

Retour au Grand Orient de France, premier volet de la journée: A 11h, Emmanuel Macron a inauguré sa venue au siège de la Rue Cadet, par la visite du Musée du G.o.d.f.

Tout a été pensé pour écouter le Président de la République, lorsque les invités se sont retrouvés au Temple Groussier. C'est donc un Président de la République Française imbibé d'une franc-maçonnerie inspirant la fin de l'esclavage. Du haut de sa tribune, il martèle: toutes les élites françaises ne fréquentaient pas les loges maçonniques, mais en défendaient les valeurs. A coup sûr, Emmanuel Macron n'a pas surpris son auditoire, en remettant à sa vraie place, la franc-maçonnerie du Grand Orient de France: la franc-maçonnerie fut l'atelier de la République, instaurant en France, la nécessaire évolution laïque de l'enseignement, le principe de la séparation de l'Etat avec l'Eglise, l'organisation des partis politiques à partir de la loi 1901, la loi Jules Ferry, la réforme de l'assistance publique, les lois des premières mutuelles et d'ajouter, tant des lois furent ici discutées et initiées. En citant Léon Bourgeois, Emmanuel Macron nous entraîne dans ce que le monde envie aux Français: une société solidaire. Amener les uns à être utiles envers les autres, car une vie vaut une vie. Face à l'auguste assemblée des frères et des sœurs, Emmanuel Macron s'est vou-

lu réaliste dans sa description: vos façons de réfléchir et d'agir font de la parole, le premier outil du maçon. A l'heure des réseaux sociaux où les paroles s'enchevêtrent, s'entremêlent, votre méthode est importante, structurante. Le Président Macron ne s'est pas empêché de souligner qu'à partir d'une parole de rai-



Emmanuel Macron dans le siège du G.o.d.f

son, telle qu'elle a été façonnée dans les loges maçonniques, la franc-maçonnerie finit par s'identifier au projet républicain, et la République s'éleva pierre à pierre. Ainsi l'apport de la franc-maçonnerie est une vérité historique, en donnant à la République toute sa puissance historique. Il n'y a ici ni complot, ni dessein secret. Face au grand péril qui guette le monde, le



Le Président Macron se rendant à la Rue Cadet, à Paris.

Président Macron demande aux francs-maçons d'assurer le progrès et la permanence, à travers ces combats contre les fracas des paroles, l'antisémitisme qui refait surface. Parlant d'une action au corps-à-corps, le Président français encourage les francs-maçons comme en appuyant sur la pédale: «Jamais une société discrète ne doit donner le sentiment d'une société muette...

Ensemble, il faut nous mettre à la forge... Votre contribution à l'édification et la consolidation de la République est l'avenir de notre Nation». Mercredi, le 8 novembre à 18h: du Grand Orient de France à l'Hôtel de ville, il n'y a qu'un pas: le combat est le même. Tout combat est utile. Ce combat doit résonner avec une force particulière. La cérémonie de la laïcité

s'est tenue sous l'égide du «Comité Laïcité République». Pour comprendre ce qu'est la laïcité, on peut partir de deux notions: la laïcité s'inscrit dans l'histoire de la sécularisation de l'exercice du pouvoir (Spirituel et Temporel - Dieu et César), et dans l'histoire de la sécularisation

du savoir (vérités à vérifier et vérités révélées).

La laïcité est une spécificité de la République Française. La laïcité n'est pas le contraire de l'Eglise, elle est le contraire du fondamentalisme. Elle est un rempart aux forces de la division et de l'intolérance. La laïcité est une lumière qui éclaire, elle n'entretient pas le flou. La laïcité est un idéal d'émancipation et de liberté. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Très brièvement, comment se définit alors cette journée du 8 novembre? L'intérêt se trouve dans l'essentialité de la quête maçonnique. La Franc-maçonnerie fonde sa philosophie sur la reconnaissance du fait que l'individu est unique et universel, que son unicité établit son universalité. Allons-nous tous être emportés par les bouleversements que nous, humains, avons générés sans en mesurer les conséquences alors que la Franc-maçonnerie inspire la raison essentielle?

Joseph BADILA

(Suite de la page 4)

village Tandou-Ngoma, dans le District de Nzambi, «c'était à des fins électorales, car c'était l'année de l'élection présidentielle. C'était une simple opération de charme destinée à apaiser la colère des populations».

Pour le député Gantsélé, trop, c'était déjà trop. Il fallait donc des réponses idoines. Et le secrétaire de la Commission plan, aménagement du territoire et infrastructures de l'Assemblée nationale en a eu quelques-unes. «Nous avons institué des mécanismes d'indemnisation in situ appelés «assurances indemnisation» dans le cadre du budget alloué à la conservation. Tel est le cas du Parc Odzala-Kokoua et Nouaba-

lé-Ndoki. Avec mon collègue des finances, nous avons mis en place une équipe conjointe qui va travailler pour nous proposer des mécanismes d'indemnisation tels que des caisses d'indemnisation in situ pour se rapprocher de plus en plus des communautés», a répondu le ministre de l'économie forestière, Rosalie Matondo.

Mais, si le député Alphonse Gantsélé s'est dit satisfait de la réponse, les populations elles, ont besoin de concret. «Loin de douter de la sincérité de Madame la ministre, je dois avouer que c'est du déjà entendu. Nous attendons les résultats», a indiqué, au téléphone, un habitant du village Mvandji, dans le District de

Nzambi. «Les doutes des populations sont en réalité légitimes. Il se pose un réel problème non seulement de suivi des dossiers, mais aussi de lenteur administrative. Et c'est là le grand problème. C'est pourquoi beaucoup de gens pensent que le gouvernement ignore cette question», a réagi encore Renault Kiyengué.

Une lenteur administrative que reconnaît la ministre Matondo. Et d'exhorter les populations à la patience. «Quoi qu'il en soit, nous voulons saisir l'occasion de la présente intervention pour inviter nos chers parents à ne pas se laisser découragés par la lenteur des procédures administratives, mais à persévérer dans le suivi de leurs dossiers, en vue d'un

paiement effectif», a déclaré la patronne du Département des eaux et forêts au Congo. Mais, que prévoit la loi en cas de blessure et surtout de mort d'homme? À en croire l'administration forestière, les textes sont muets sur ce point. Pourtant, de nombreux citoyens ont déjà perdu la vie après une attaque d'éléphant, à l'image de Victor Oubandiéla, un chasseur tué il y a deux ans par une femelle éléphant au village Sialivakou (District de Nzambi). «Ce qui signifie que la vie des éléphants est plus précieuse que celle des humains», ironise un habitant du village Yanika, dans le District de Madingo-Kayes.

John NDIRA NGOMA  
(Article réalisé avec l'appui du «Rainforest Journal Fund» et du Centre Pulitzer)

Ministère de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs

# Visite du chantier de l'Hôtel Kempinski à Brazzaville par le Président de la République

**Le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a visité, dimanche 12 novembre 2023, au centre-ville de Brazzaville, le chantier de construction de l'Hôtel Kempinski, en compagnie d'un hôte de marque, le prince saoudien, Son Altesse Abdullah Mohamed Abdullah, de quelques membres du gouvernement dont la ministre de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, Mme Marie-France Lydie Hélène Pongault, du maire de la ville, Dieudonné Bantsimba, et de René Nijhof, P.d.g du Groupe Kempinski.**

Arrivé à Brazzaville vendredi 10 novembre 2023, le prince saoudien, Abdullah Mohamed Abdullah, tenait de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de l'Hôtel Kempinski qu'il construit au centre-ville, au bord du majestueux Fleuve Congo. L'Hôtel Kempinski est prévu pour être le tout premier hôtel de luxe cinq étoiles du pays. Il sera doté d'un centre d'affaires avec des salles de banquet intérieures et extérieures pouvant accueillir plus de trois mille personnes sur les terrasses surplombant le fleuve. Il viendra agrandir le parc hôtelier de la capitale congolaise, afin de promouvoir le tourisme d'affaires. Selon l'architecte, Gervais Aurélien Dibantsa de Sdau (Société d'études, design, architecture et urbanisme), qui a présenté l'ouvrage au Président de la République et sa suite, le futur hôtel va compter douze étages et 190 chambres en plus d'une suite royale. Sur place, le Président de la République a interpellé le maire de la ville, de veiller à la beauté des lieux par rapport aux



Le Président Sassou-Nguesso arrivant au chantier.



La maquette de ce que sera l'Hôtel Kempinski de Brazzaville.

vieilles batistes d'en face. «Il faut rencontrer ces propriétaires», a-t-il dit au maire. A l'issue de la visite, la ministre Lydie Pongault a confié que «ce bijou vient

compléter l'existant à Brazzaville, parce que nous avons l'ambition de favoriser le tourisme des conférences. Pour nous, c'est un plus et nous ne pouvons

que les encourager. Aujourd'hui, ils sont arrivés et ils ont pu voir le travail qui est en train de se faire et notre ami saoudien, qui ne vit pas ici, est content pour le travail qui se fait et à la fin de l'année prochaine, nous pouvons inaugurer cet hôtel».

«Kempinski a déjà 80 hôtels dans le monde entier et le Congo manquait sur la carte mondiale de ce groupe. C'est pour cela que nous sommes ici, avec l'investisseur, pour voir comment le chantier est mené et nous espérons que l'inauguration interviendra à la fin de l'année prochaine», a indiqué le Président directeur général du Groupe Kempinski. Signalons que les travaux ont lambiné, à cause des deux crises que le monde a connu à savoir: la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 et la guerre en Ukraine. Le Groupe Kempinski va développer ses activités en Afrique centrale, avec l'ouverture, d'ici la fin de l'année prochaine, de son hôtel à Brazzaville, une ville qui a l'ambition de devenir un carrefour d'affaires en Afrique centrale. Pour cela et on ne le dira jamais assez, il faut que le gouvernement continue de travailler plus concrètement sur l'amélioration du climat des affaires.

**Chrystostome FOUCK ZONZEKA**

17<sup>ème</sup> édition du Festival Sica (Stars de l'intégration culturelle africaine)

# L'artiste congolaise du gospel, Maman Credo, a remporté le prix du meilleur clip

L'artiste congolaise de musique gospel, Makéla Credo, très connue sous le nom de Maman Credo a remporté samedi 11 novembre 2023, dans la soirée, le trophée du «Meilleur clip vidéo» lors de la 17<sup>ème</sup> édition du Festival Sica (Stars de l'intégration culturelle africaine) organisé du 5 au 14 novembre 2023, à Yaoundé, au Cameroun, sous le thème: «L'artiste, vecteur de l'intégration culturelle africaine, son rôle».



Maman Credo brandissant son prix.

La cérémonie de remise de prix du Festival Sica s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités, venues assister à ce grand événement qui célèbre la diversité culturelle du continent africain dans toute sa splendeur. «Je dédie ce trophée à tous les Africains, je vous encourage à cultiver la terre. Le continent africain est très riche. Ça ne sert à rien de dire qu'on a un niveau d'étude élevé, mais nous pouvons cultiver la terre pour que nous soyons riches. Je suis dans la joie, merci à mon manager et à tous les Congolais», a déclaré Maman Credo, après avoir reçu son prix de lauréate de cette édition, qui était suivie à la télévision par des millions de personnes à travers le continent et sur les réseaux sociaux. Engagée dans la musique, depuis 2005, Maman Credo assez régulier: le zoulou-kongo, une fusion de folklores sud-africain et congolais. Avec plusieurs singles sur le marché, elle divertit et éduque en même temps à travers son art qui se veut une affirmation de l'identité africaine et une magnificence de son patrimoine traditionnel et culturel. C'est une artiste qui est fortement engagée dans la dénonciation des violences faites aux femmes et dans la sensibilisation pour l'indépendance financière de cette dernière. Depuis 2022, elle dirige son propre festival dénommé «Zaba» tiré du dialecte koongo et qui veut dire en français, «connaître». Outre la participation de Maman Credo, le Congo était également représenté à ce festival par deux autres artistes: Parfait Young et B-one, nommés dans la catégorie musique moderne d'inspiration traditionnelle. Créé en 2002, le Festival Sica vise non seulement la valorisation de la culture africaine, mais aussi du génie créateur du continent.

**Roland KOULOUNGOU**

Ministère de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs

# Numérisation des archives du Musée national, avec le concours de l'A.s.f

**Une délégation de l'A.s.f (Archivistes sans frontière), une association française, venue de Paris, et en séjour à Brazzaville, a été reçue en audience par la ministre de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, Mme Marie-France Lydie Hélène Pongault, vendredi 9 novembre 2023, à son cabinet de travail, au plateau centre-ville, pour parler du travail de numérisation des archives du Musée national, réalisé par des archivistes congolais, avec le concours de l'A.s.f.**



La ministre de l'industrie culturelle et la délégation de l'A.s.f

En séjour de travail à Brazzaville, les archivistes français sont venus

assister leurs collègues congolais dans la tenue des archives du Musée national,

depuis la colonisation, jusqu'à nos jours, en les numérisant et en

tous deux bénévoles de l'A.s.f sont venus dire ce qu'ils ont vu dans la présentation et le classement des archives congolaises et le travail qu'il faut faire chez les archivistes. Le travail bénévole d'A.s.f est basé sur la numérisation des archives locales et nationales. Donc, sortir du manuel pour passer à la digitalisation des archives congolaises. Actuellement, les archivistes ont besoin d'être aidés dans le classement des archives du site de Ouenzé, le cinquième arrondissement de Brazzaville. En 2024, un travail sera

fait pour les archives du Moyen-Congo, à Pointe-Noire. L'A.s.f a été créée pour faire connaître l'importance des archives dans la reconnaissance des droits collectifs et individuels, pour garantir les droits de l'homme partout dans le monde et faire prendre conscience de l'intérêt de la conservation, de la numérisation et de l'utilisation des archives. Les archivistes travaillent pour aider à la reconnaissance d'un patrimoine documentaire en péril.

**Narcisse MAVOUNGOU**

## Laf (Ligue africaine de football)

## «Mamelodi sundowns football club» d'Afrique du Sud, champion de la première édition

La Laf (Ligue africaine de football), vous connaissez? C'est la nouvelle compétition de football d'élite, qui a été lancée, cette année, par la Caf (Confédération africaine de football), dirigée actuellement par le Sud-Africain Patrice Motsepe, et qui a été initiée par l'Italien Gianni Infantino, pour promouvoir une élite d'équipes africaines de football, à travers le système de promotion et régulation pour mobiliser les fonds, afin de développer et améliorer les stades, les infrastructures et la promotion du football en Afrique. La première édition de la Laf vient d'être remportée par l'équipe sud-africaine de Pretoria, «Mamelodi sundowns football club» contre les Marocains de Wydad de Casablanca (2-0), dimanche 12 novembre 2023, au Stade Loftus Versfeld de Pretoria, d'une capacité de 45 mille places. Lors du match aller, au Maroc, les Sud-Africains s'étaient inclinés par 2-1.

En novembre 2019, Gianni Infantino, le président de la Fifa (Fédération internationale de football association), alors en visite en RD Congo, a annoncé son idée de lancer une compétition annuelle réunissant les vingt meilleurs clubs africains, choisis sur la base des résultats de leur cinq dernières années. Par cette compétition, le président de la Fifa espère ainsi avoir d'importants retours financiers dépassant la barre de 100 millions de dollars (plus de 50 milliards de francs Cfa) à utiliser pour développer et améliorer les stades, les infrastructures et la promotion du football en Afrique.

La compétition en projet est baptisée «Super ligue africaine». Le projet est officiellement lancé par la Caf, le 10 août 2022, à Arusha, en Tanzanie. Au départ, la Caf avait prévu 24 équipes issues de 16 pays, pour participer à la compétition, à travers trois groupes (Afrique du Nord, Afrique Ouest et centre,



L'équipe de Mamelodi sundowns brandissant la coupe de la première édition.

Afrique Est et Sud).

Finalement, début 2023, la Caf a décidé de réduire le format de la première édition à 8 équipes, issues de huit pays et le démarrage s'est fait directement à partir des quarts de finale. Ainsi, le 20 octobre 2023, le premier quart de final aller a opposé le club égyptien d'Al Ahly, 11 fois champion d'Afrique, au club tanzanien de Simba. Entre temps, avant son lancement, la Caf a changé le nom de la compétition qui est devenue «Ligue africaine de football».

La Ligue africaine de football est aussi une véritable manne pour les huit clubs participants. La première édition a permis au vainqueur, «Mamelodi sundowns football club» d'Afrique du Sud, d'empocher la bagatelle de 4 millions de dollars (près de 2,4 milliards de francs Cfa). Le perdant, Wydad, a de son côté reçu 1 milliard 500 mille francs cfa. Les équipes éliminées en demi-finale, à savoir Al ahly d'Egypte et l'Esperance

Tunis, ont reçus 850 millions de francs Cfa à chacun. Les quatre autres équipes éliminées au premier tour, Simba sport club de la Tanzanie, Petro Atlético d'Angola, Tp Mazembe de la RD Congo et Egnimba Fc du Nigeria, ont reçu, chacune, une enveloppe de 500 millions de francs Cfa. Ensuite, une partie du financement de la compétition serait utilisée, d'après ce qui a été annoncé, pour allouer 1 million de dollars (environ 570 millions de francs Cfa) par an, à chacun des 54 pays membres de la Caf, soit un total de 54 millions de dollars par an, pour développer le football dans tous les pays africains. Enfin, la Caf recevra 50 millions de dollars par an, pour développer le football chez les garçons et filles, employer du personnel de classe mondiale, améliorer et rendre toutes ses autres compétitions attrayantes pour les spectateurs de football, les téléspectateurs, les sponsors et autres partenaires. Sauf que la victoire «Mamelodi sundowns football club» risque d'être ternie par le fait que c'est aussi le club du président de la Caf et certains n'hésitent pas à pointer un doigt accusateur sur l'arbitrage du match final qui aurait favorisé les Sud-Africains au détriment des Marocains.

Luze Ernest BAKALA

## Vie des clubs

## Ahmed Oba Apounou reconduit à la tête d'Inter-club football, pour deux ans

L'Asic (Association sportive multidisciplinaire Inter-club), dirigée par Eugène Aignan Para, a tenu son assemblée générale ordinaire de la section football, jeudi 9 novembre 2023, à son siège sis au Camp colonel Michel d'Ornano, à Brazzaville. C'était sous le patronage du vice-président de l'Asic, le médecin-colonel Jacques Ngoulimba-Ngoulou et du directeur sportif Antoine Bisseyou, assisté des délégués de la Fécofoot (Fédération congolaise de football), Henri Endzanga et Juste Opandé. Un point était à l'ordre du jour: celui du renouvellement des instances. La confiance a été renouvelée à l'équipe dirigeante sortante qui a à sa tête, Ahmed Oba-Apounou.



Le président Ahmed Oba Apounou.



Photo de famille après l'assemblée générale ordinaire.

Pour la section football de l'Asic (Association sportive multidisciplinaire Inter-club), le plus dur, en termes d'organisation, est fait. Désormais, la direction de la section football d'Inter-club a la légitimité de conduire l'équipe à bon port. Arrivé à la présidence du club en octobre 2021, au moment où il tissait du mauvais coton, occupant la 8ème place au classement général du championnat national direct Ligue 1, Ahmed Oba Apounou et son staff ont travaillé d'arrache-pied pour relever le défi du progrès, en améliorant la performance de leur club. Inter-club est sorti quatrième au championnat national direct Ligue 1 et il est arrivé en demi-finale de la Coupe du Congo. Encore un peu d'effort pour figurer dans le triangle gagnant du championnat national.

Pour le président Ahmed Oba-Apounou, la confiance renouvelée ne sera pas vaine. «Je dois d'abord remercier le haut-commandement, pour la confiance qu'ils m'ont renouvelée et nous allons multiplier les efforts, afin qu'à l'issue de cette saison sportive, Inter-club soit africain, c'est-à-dire sortir premier ou deuxième au championnat. Surtout, avec la nouvelle donne de la Fécofoot, on va s'y mettre», a-t-il déclaré.

Le délégué de la Fécofoot, Henri Endzanga, a, quant à lui, exhorté le bureau à qui la confiance a été renouvelée, de se remettre au travail, car cette saison sportive est expérimentale, avec le projet de professionnalisation du football congolais. Inter-club à son mot à dire, a-t-il confié.

Rappelons qu'Inter-club est parmi les équipes du Congo les plus titrées, avec, à son actif, deux championnats nationaux remportés en 1988 et en 1990, et trois Coupes du Congo en 1978, 1985 et 1987. Ensuite, Inter-club est arrivé deux fois en phase finale des coupes africaines. Aujourd'hui, il faut maintenant fixer le regard droit devant. Inter-club a le potentiel de se hisser parmi les trois ou deux meilleures équipes de football du Congo, mais pour cela, il faut déployer les moyens et travailler durement.

Luze Ernest BAKALA

## Coupe du monde de handball féminin 2023

## Younès Tatby et les Diables-Rouges en route

Dans le cadre des préparatifs de la 26<sup>ème</sup> édition du championnat du monde de handball féminin (Coupe du monde de handball féminin 2023), qui se joue du 29 novembre au 17 décembre 2023, dans les pays scandinaves (Danemark, Norvège et Suède), le sélectionneur national des Diables-Rouges, le Franco-tunisien Younès Tatby, a pré-sélectionné 15 joueuses locales, qui participent à un stage d'entraînement, du jeudi 2 au samedi 18 novembre 2023, au Gymnase Nicole Oba, à Brazzaville. Malheureusement, la deuxième partie du stage, qui était prévue du 13 au 19 novembre 2023 à Luanda, en Angola, a été annulée.

La délégation des Diables-Rouges handball quitte Brazzaville dimanche 19 novembre, pour Zagreb, en Croatie, où les joueuses professionnelles évoluant en Europe vont les rejoindre, pour participer à un tournoi international, en guise de stage d'entraînement. Les Diables-Rouges vont ensuite rallier Copenhague, la capitale du Danemark, pour la Coupe du monde. Bonne chance à l'équipe congolaise dont on sait qu'elle peut faire sensation au niveau de cette compétition.

L. E. B.

## Liste des handballeuses pré-sélectionnées

Gardiennes: 1- Ruth Kodja (Etoile du Congo); 2- Floriane Iloki (Cara);  
Demi-centres:  
3- Ruptia Mouele Missamou (D.g.s.p); 4- Eugenia Ventura Domingos (As Otohô);  
Arrières gauches:  
5- Jonedie Ollika (As Otohô); 6- Francine Molami (Kali sport); 7- Mercia Hendo (D.g.s.p); 8- Cecilia Malonga (Grain de sel);  
Arrières droites:  
9- Suzane Mambou (D.g.s.p); 10- Marinette Pessomono (As Otohô); 11- Grace Zoubabela (Dgsp); 12- Hermida Mongo Makouala (D.g.s.p);  
Pivots: 14- Viha Grâce Awola (D.g.s.p); 15- Fredene Koha Akera (As Otohô).

## Championnat national direct Ligue 1 de football

## Les quatorze équipes ont pris le départ de la saison

La Linafoot (Ligue nationale de football) dirigée par Charles Otendé, a lancé, samedi 11 novembre 2023, le championnat national direct Ligue 1 de football saison sportive 2023-2024. Quatorze équipes engagées prennent part à ce championnat national, pour une saison sportive expérimentale du projet de professionnalisation du football congolais.

Au total, cinq victoires avec des scores équilibrés, deux matches nuls et sept buts marqués ont été enregistrés au cours de cette première journée qui comptait sept matches, soit en moyenne un but marqué. Ce qui suppose des attaques peu productives. Au terme de ce championnat, les deux premières équipes seront qualifiées aux coupes africaines de la saison sportive 2024-2025. L'équipe championne jouera la Ligue des champions de la Caf et la deuxième sera qualifiée pour la Coupe de la confédération de la Caf.

L. E. B.

## Résultats de la première journée

Stade Alphonse Massamba-Débat  
- J.s.t vs Fc Kondzo: 1-0;  
- As Otohô vs Inter-club: 0-0;  
- Etoile du Congo vs As Vegas: 1-0;  
- Diables Noirs vs B.n.g: 1-0.

## Complexe sportif de Pointe-Noire

- Fc Nathaly's vs Cara: 1-1;  
- V club Mokanda vs Juk: 1-0.

## Stade Paul Sayal Moukila de Dolisie

- Léopards vs As Cheminots: 1-0.